



Mémoire en réponse aux remarques du CNPN concernant le dossier de demande de dérogation portant sur les espèces protégées

PROJET DE NOUVELLE ZONE THEMATIQUE – PARC ASTERIX

VERSION INITIALE TRANSMISE LE 30/10/2020

PREMIERE VERSION MODIFIEE SUITE AUX QUESTIONS DE LA DDT TRANSMISE EN DECEMBRE 2020

CONCERNANT LES INVENTAIRES

Les inventaires sont insuffisants :

- L'absence de passage de terrain entre avril et juin pour échantillonner les oiseaux entraîne un fort risque de sous-évaluation des enjeux. Aucun passage crépusculaire et nocturne ne semble avoir été effectué, alors que l'Engoulevent d'Europe est potentiel sur le secteur.
- Un inventaire a été réalisé une journée en période migratoire, ce qui ne permet en rien de déterminer le rôle du site comme halte migratoire (il faut de nombreuses journées d'observation pour cela). Cela dit, les cœurs de forêt ne sont pas des zones de halte migratoire. En revanche, ils peuvent jouer un rôle non négligeable pour l'hivernage de certaines espèces, y compris des espèces patrimoniales telles que le Sizerin flammé, qui est potentiel sur le site d'étude. Il aurait été souhaitable d'effectuer des recensements en hiver.
- L'inventaire entomologique est très insuffisant et irrecevable pour un dossier CNPN. La liste des espèces observées indique soit que l'observateur n'était pas qualifié, soit qu'il n'a passé que quelques heures sur le terrain. Ce genre de boisement est susceptible d'accueillir des espèces patrimoniales dans de nombreux groupes taxonomiques (hétérocères et coléoptères en particulier) et même si celles-ci ne sont pas protégées, elles doivent être prises en compte dans la séquence ERC (qui concerne l'ensemble de la biodiversité et des fonctions associées).
- Il n'y a qu'une ou deux nuits (on ne sait pas) d'enregistrements de chauve-souris, ce qui est très en deçà du nécessaire ; aucune recherche ciblée des mammifères protégés ne semble avoir été effectuée (ex. Hérisson, Muscardin).

La quantité d'inventaires effectués est également peu satisfaisante, à l'exception vraisemblable de la flore. Le bureau d'étude présente manifestement des lacunes qui jettent un doute sur la qualité des inventaires réalisés. C'est manifeste pour les oiseaux. Le Verdier d'Europe est qualifié page 37 d'espèce forestière, alors qu'il n'en est rien. Le recensement en période migratoire et l'analyse qui en est faite dénote d'une réelle incompréhension de la migration des oiseaux, du caractère sédentaire, migrateur partiel ou migrateur strict des espèces.

Ce manque de rigueur se retrouve pour le groupe des chauve-souris, espèces bénéficiant d'un Plan National d'Action. Les Murins sont identifiables d'après leurs émissions sonores, sur la base des enregistrements. Si les enregistrements se sont avérés insuffisants, il fallait reconduire l'opération jusqu'à identifier les espèces. Dans un milieu boisé comme celui dont il est question ici, il est vraisemblable que plusieurs espèces de Murins soient présentes. Il en va de même pour les Pipistrelles de Kuhl et de Nathusius, dont une partie des sonagrammes permettent tout à fait l'identification spécifique.

Suite aux remarques de la DDT de l'Oise et pour les prochains projets qui seront créés au Parc Astérix, le Parc a décidé d'effectuer une étude d'impact globale de son développement futur. Dans ce cadre, des actions ont d'ores et déjà été engagées dont une étude faune-flore sur un cycle biologique complet, portant sur la totalité du périmètre du Parc et ses abords.

La zone d'étude globale concernées par ces nouveaux inventaires est présentée sur la carte en page suivante, et couvre notamment la zone étudiée pour le projet Toutatis en 2018-2019.

Localisation de la zone d'étude pour le projet (2018-2019) par rapport à la zone d'étude globale (2019-2020)



Cartographie: Rainette, 2020
Sources: © Google satellite
Dossier: Parc Astérix - Plailly (60)

Ces inventaires, réalisés par le bureau d'études Rainette, ont débuté en décembre 2019 et se termineront en novembre 2020.

Les groupes suivants ont été étudiés :

- La flore et les habitats ;
- L'avifaune (nicheuse, migratrice et hivernante) ;
- L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) ;
- La mammalofaune (dont les chiroptères).

Tableau 1 : Dates de passages et conditions météorologiques associées

Dates de passage	Flore/habitats	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Entomofaune	Mammifères (hors chiroptères)	Chiroptères	Météorologie	
								Jour	Nuit
17/12/2019		X						12-15°C, ensoleillé, vent faible	/
08/04/2020		X	X					9-25°C, ensoleillé, vent faible	/
10/04/2020		X	X					11-25°C, ensoleillé, vent faible	/
du 11/05/2020 au 15/05/2020	X							10-15°C, généralement ensoleillé, vent nul à faible	/
09/06/2020							X	/	7-12°C, claire
10/06/2020							X	/	12°C, couverte
16/06/2020		X	X	X	X	X	X	15-23°C, ensoleillé, vent faible	/
17/06/2020		X	X	X	X	X	X	16-21°C, ensoleillé, vent faible	/
du 20/07/2020 au 24/07/2020	X							25-30°C, ensoleillé, vent nul	/
26/08/2020			x	X	X	X	X	17-24°C, mitigé, vent moyen	/
07/09/2020							X	/	18°C, claire
08/09/2020					X		X	17-25°C, ensoleillé, vent faible	18-20°C, claire
10/11/2020		X						12-14°C, nuageux	/

L'AVIFAUNE NICHEUSE

Un passage a été réalisé le 09 juillet 2019 pour l'inventaire de l'avifaune nicheuse.

La méthodologie utilisée consiste à réaliser des points d'écoute selon la méthode I.P.A. (Indice Ponctuel d'Abondance), selon Blondel. Les points d'écoute sont répartis sur l'ensemble de la zone d'étude et permettent de recenser l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes pour chaque point fixe. Ces prospections ont lieu en matinée.

Des prospections aléatoires sont également réalisées au cours de l'ensemble des autres passages d'inventaire du site, afin de compléter les données récoltées par la méthode I.P.A. Ainsi, toutes les espèces vues et/ou entendues en dehors des points d'écoute sont également consignées.

Au total, 31 espèces ont été recensées en période de nidification au sein de l'aire d'étude, dont deux espèces à enjeux : Le Verdier d'Europe et le Chardonneret élégant.

Dans le cadre de l'étude initiale (2018-2019), aucune prospection n'avait été réalisée entre avril et juin 2019, le bureau d'étude Rainette ayant été missionnée à partir de fin juin 2019. Cette remarque a été soulevée dans les limites d'inventaire pour l'avifaune nicheuse. Toutefois, accompagnée d'une analyse bibliographique, les données récoltées ont été jugées suffisantes pour appréhender les enjeux. Les espèces potentielles ont été identifiées sur des habitats similaires à ceux caractérisés sur le site et prises en compte dans l'évaluation des enjeux de la zone d'étude.

De plus, une nouvelle campagne d'inventaires a été réalisée en 2019-2020 sur l'intégralité du site et des terrains propriété du Parc Astérix (dont la zone d'étude concernée par le projet Toutatis) dans le cadre de l'étude globale évoquée précédemment, et permet de compléter les données. En particulier, plusieurs journées d'inventaire ont été réalisées en avril et juin 2020, en période nidification.

Concernant la zone du projet Toutatis, les nouvelles données récoltées ne montrent pas d'espèces à enjeux non répertoriées préalablement (l'unique espèce nicheuse observée sur le site en 2020 est le Verdier d'Europe, déjà recensé en 2019).

Concernant l'Engoulevent d'Europe, les habitats présents ne sont pas jugés favorables au cycle biologique de l'espèce. Les habitats forestiers de la zone d'étude se composent essentiellement de bétulaies mésohygrophiles et de chênaie-hêtraies denses peu favorables. Aucun habitat ouvert (coupes forestières, grandes étendues de friches ou landes, clairières avec sol à nu sec) n'est présent sur le site.

L'AVIFAUNE MIGRATRICE ET HIVERNANTE

Un unique passage pour l'avifaune migratrice et hivernante a été réalisé entre le 20 et le 21 novembre 2018 par le bureau d'étude IDE Environnement. Cette période est assez peu favorable aussi bien pour l'avifaune migratrice que pour l'avifaune hivernante.

L'inventaire de ces oiseaux consiste à noter et dénombrer l'ensemble des espèces observées sur le site, ainsi que les éventuellement comportements et mouvement migratoires ou les haltes hivernales.

Au total, 18 espèces ont été inventoriés par IDE Environnement lors de ce passage.

Les résultats issus des prospections effectuées par le Bureau IDE Environnement, que le Parc Astérix avait missionné, et leur analyse ont été intégrés dans le rapport d'étude pour l'avifaune migratrice et hivernante.

Concernant le Sizerin flammé, l'espèce a été recensée au sein de la commune de Plailly il y a moins de 10 ans (données de la base « Clicnat » de Picardie Nature). Toutefois, elle n'est pas mentionnée dans la liste des oiseaux recensés sur le bois de la Morrière (cf. Plan de gestion 2012-2021, Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, 2012). Si l'espèce est potentiellement présente en migration et en hivernage sur la commune, les habitats de la zone d'étude ne sont pas jugés favorables, s'agissant de boisements eutrophiles et non de boisements mixtes avec pinèdes, de saulaies, ou d'aulnaies.

Dans le cadre de l'étude réalisée sur le Parc Astérix en 2019-2020, des inventaires ont été menés pour les l'avifaune migratrice et hivernante en décembre 2019 et novembre 2020.

Au niveau de la zone du projet, aucune espèce à enjeux n'a été contactée en période inter-nuptiale. De plus, aucun axe migratoire et aucune zone de stationnement d'importance n'a été mis en évidence. Notons également que la Sizerin flammé n'a pas été recensé lors des inventaires de 2019-2020 sur l'ensemble du parc Astérix.

ENTOMOFAUNE

Deux passages ont été réalisés le 9 juillet 2019 et le 28 août 2019 pour l'inventaire de l'entomofaune, en particulier concernant les rhopalocères, les odonates et les orthoptères.

Ces inventaires ont été effectués dès la fin de matinée et jusqu'en fin de journée sur l'ensemble du site sous des conditions météorologiques favorables. La capture d'individus au filet à papillon ou au filet fauchoir est la principale méthode employée pour une identification fiable des espèces rencontrées. Des jumelles sont également utilisées, notamment pour les espèces observées furtivement à distance.

Au total 22 espèces ont été recensées au sein de l'aire d'étude.

Aucune espèce de coléoptères et d'hétérocères n'a été inventoriée sur le site lors des inventaires. Bien qu'aucune méthodologie spécifique n'ait été employée (pose de pièges au sol et lumineux), les observations inopinées d'espèces à enjeux de ces deux groupes sont systématiquement prises en compte.

Dans le cadre de l'étude réalisée sur l'ensemble du périmètre du Parc Astérix, des inventaires entomologiques complémentaires (rhopalocères, odonates et orthoptères) ont été menés au printemps et en été 2020, notamment en juin, août et septembre. Ces nouvelles données permettent de mieux appréhender les enjeux sur le site du projet Toutatis. Aucune espèce de lépidoptère, d'odonate et d'orthoptère protégées et/ou à enjeu n'a été recensée en 2020 au sein de la zone d'étude concernée. En effet, bien que plusieurs espèces d'odonate et d'orthoptère d'intérêt aient été recensées en 2020 au niveau de la zone d'étude globale, celles-ci n'ont pas été observées au sein de la zone du projet, malgré des recherches ciblées. Toutefois, au regard des habitats présents sur la zone d'étude, il n'est pas possible d'exclure la présence d'orthoptères d'intérêt notamment (pelouses siliceuses, etc.). Cependant, ces habitats seront pour partie évités et pour partie restaurés après travaux. De plus, le projet sera à l'origine de la réouverture de nouveaux secteurs (sous la future attraction notamment) qui seront gérés extensivement, permettant le développement de milieux ouverts favorables.

Concernant les coléoptères et hétérocères, des inventaires nocturnes ont été réalisés en juin et septembre 2020, pour les chiroptères (écoute active). Lors de ces prospections, aucune espèce de coléoptère à enjeux n'a été observée.

MAMMIFERES (DONT CHIROPTERES)

Deux passages ont été réalisés le 9 juillet 2019 et le 28 août 2019 pour l'inventaire de la mammalofaune (2 demi-journées et 2 nuits d'enregistrement SM4).

Concernant les mammifères (hors chiroptères), plusieurs méthodes sont utilisées : la recherche d'indices de présence (féces, terriers, restes de repas), la prospection des routes à proximité (éventuelles collisions avec des mammifères traversant les voies), et les observations inopinées.

Concernant les chiroptères, nous utilisons un détecteur enregistreur SM4 afin d'enregistrer les émissions sonores des chiroptères.

Le Muscardin et le Hérisson d'Europe ont bien fait l'objet de recherches ciblées d'indices de présence dans le cadre de l'étude initiale de 2019. Des noisettes grignotées ont été récoltées lors des inventaires. Après identification, il s'agissait de restes de repas de Mulot sylvestre. Concernant le Hérisson d'Europe, aucun indice de présence n'a été observé.

Dans le cadre de l'étude réalisée sur le Parc Astérix en 2019-2020, des inventaires ont été menés pour les mammifères (hors chiroptères) en juin et août 2020. De plus, les éventuelles données inopinées sont notées lors de chaque passage. Ainsi, 11 espèces de mammifères ont été observées sur la zone d'étude globale, qui comprend également une partie des sites Natura 2000 proches (site du CEN HdF). Parmi les espèces observées, toutes sont communes et non menacées. Notons toutefois la présence avérée de l'Ecureuil roux, espèce protégée en France.

Cette dernière espèce avaient déjà été inventoriée en 2018-2019 sur le site du projet Toutatis et prise en compte dans le dossier initial.

Concernant les chiroptères, un unique boîtier SM4 a été posé en 2019 au niveau d'une lisière forestière, dans la zone la plus favorable à la détection des espèces en chasse et en transit sur le site. Néanmoins, cette méthode rencontre des limites dans la détection des émissions sonores, notamment pour certaines espèces comme les Rhinolophes, les Murins et les Oreillards qui doivent passer à proximité immédiate du boîtier.

En complément, de nouveaux enregistreurs SM4 ont été posés sur l'emprise du Parc Astérix et ses abords en 2020 dans le cadre de l'étude globale, et des prospections nocturnes ont été réalisées en juin et septembre 2020 (écoute active). La zone du projet Toutatis est bien chassée, particulièrement par la Pipistrelle commune, qui gîte dans certains chênes sur la zone et dans les abords proches. La chasse est importante au niveau de la zone en eau sous le manège « La Trace du Hourra ». Les lisières sont également chassées tout comme le boisement en lui-même. D'autres espèces ont été contactées en chasse sur ou à proximité de ce site, dont la Pipistrelle de Kuhl, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, à et probablement le Murin à moustaches (incertitude pour cette espèce), toutefois en nombre limité (un individu observé à chaque fois). La Sérotine commune et la Noctule commune sont essentiellement notées en transit sur le site du projet.

DENOMBREMENT DES ESPECES PROTEGEES IMPACTEES

Le nombre d'individus observés et estimés sur la zone du projet Toutatis est présenté dans le tableau ci-dessous pour les espèces protégées instruites (espèces impactées significativement et espèces instruites par mesure de précaution).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude	Population estimée sur le site impactée	Objet de la demande de dérogation			
				Destruction ou altération d'habitats d'espèces	Destruction ou perturbation intentionnelle d'individus		
Avifaune nicheuse des milieux boisés, des haies et bosquets							
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	nicheur certain	1 couple	X			
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	nicheur certain	1 couple	X			
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	nicheur probable	1 individu	X			
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	nicheur probable	1 individu	X			
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	nicheurs certains	Quelques individus	X			
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce			X			
<i>Picus viridis</i>	Pic vert			X			
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau			X			
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue			X			
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier			X			
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière			X			
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet			X			
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire			X			
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon			X			
Amphibiens							
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé			cycle bio. Complet	une dizaine d'individus	X	X (perturbation en phase terrestre en période de transit)
Reptiles							
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	cycle bio. Complet	une trentaine d'individus	X	X		
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	cycle bio. Complet	1 individu	X	X		
Mammifères (hors chiroptères)							
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	présence	2 individus	X	X		
Chiroptères							
Espèces recensées							
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	chasse, transit	Une dizaine d'individus contactés sur le site,	X	X (perturbation de son activité nocturne)		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	gîte possible, chasse, transit	une centaine d'individus contactés, activité nocturne forte sur le	X	X (perturbation de son activité nocturne)		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	gîte possible, chasse, transit	peu d'individus contactés sur le site (8 contacts), activité	X	X (destruction potentielle de gîtes arboricoles secondaires)		
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	chasse, transit	peu d'individus contactés sur le site en écoute active	X	X (perturbation de son activité nocturne)		
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	chasse, transit		X	X (perturbation de son activité nocturne)		
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	chasse, transit		X	X (perturbation de son activité nocturne)		
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	chasse, transit		incertitude sur cette espèce (écoute active)	X	X (perturbation potentielle de son activité nocturne)	
Espèces indéterminées							
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	chasse, transit, gîtes potentiels	très peu d'individus (7 contacts indéterminés), activité nocturne très faible sur le site	X	X (potentielles destructions d'individus lors de la destruction de leurs habitats (boisement), perturbations d'individus)		
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		Un seul contact sur le site	X			
<i>Myotis sp</i>	Murin sp			X			
<i>Plecotus sp</i>	Oreillard sp			X			

Mémoire en réponse aux remarques du CNPN concernant le dossier de demande de dérogation portant sur les espèces protégées – Projet de nouvelle zone thématique Parc Astérix – RAINETTE SARL, Février 2021 –

CONCERNANT LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Sans revenir en détail sur l'ensemble des mesures proposées, le dossier n'explique pas clairement pourquoi les habitats temporairement impactés qu'il est prévu de restaurer par la suite ne pourraient faire l'objet d'un évitement.

S'il s'avère que l'évitement est impossible, la mesure R11 devrait toutefois chercher au maximum à se baser sur une restauration écologique basée sur la plantation d'arbres venant du site. Une mise en croissance *in situ* le temps des travaux pour replantation ne semble pas avoir été envisagée – alors que le recours à des pépinières ne permettra pas de reconstituer aussi bien le milieu détruit.

Les zones remises en état faisant l'objet de la mesure de réduction R11 sont présentées sur la carte en page suivante (en hachuré bleu, vert et vert clair).

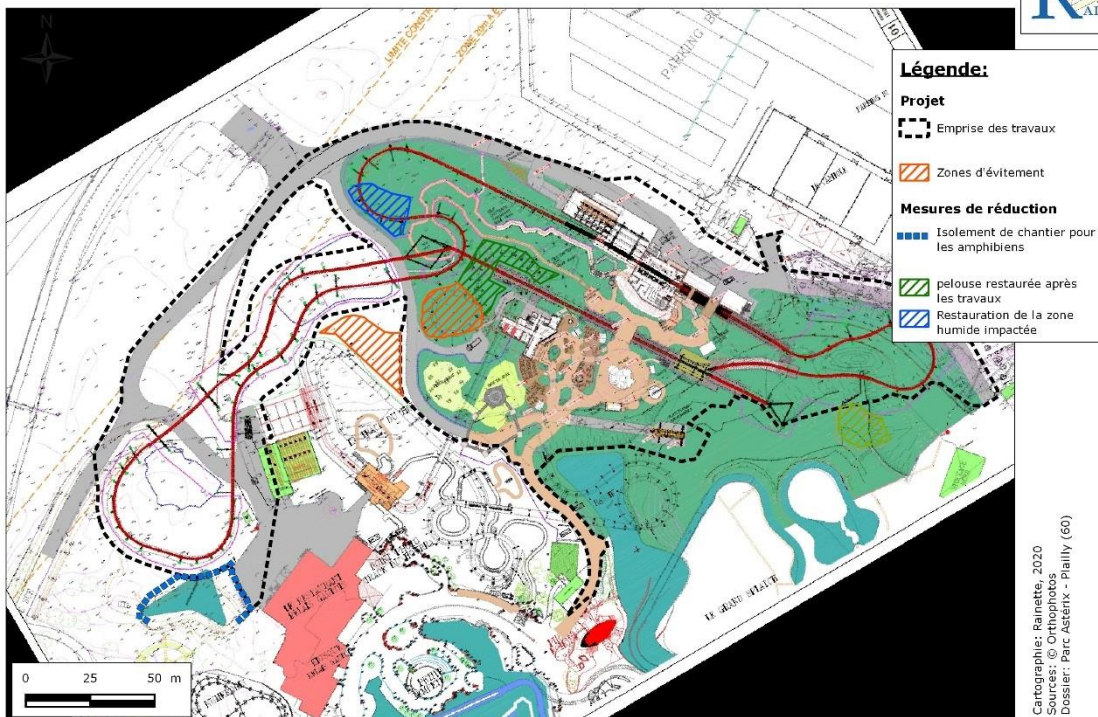
Les secteurs de bétulaie mésohygrophile et de pelouse siliceuse temporairement impactés se situent en bordure immédiate de voirie ou de cheminement devant être créés. De plus, ils sont directement situés sous le tracé de la future attraction. Compte-tenu de la taille des engins nécessaires à la réalisation des massifs et au montage du manège, dont le linéaire représente 1361 m de long et dont les 2 points hauts atteignent 51 m (mise en place des pieux, assemblage des rails...), ces zones ne peuvent être évitées durant le chantier.

Toutefois, bien que l'évitement de ces secteurs durant la phase chantier soit impossible, ceux-ci ne seront impactés que temporairement par les travaux. La mesure R11 permettra donc de restaurer 400 m² de pelouse siliceuse, 270 m² de bétulaie mésohygrophile, et 230 m² d'ourlet thermophile.

Concernant l'ourlet thermophile (en vert clair sur la carte), un évitement est possible et sera privilégié, mais il ne peut être garanti. En effet, compte-tenu de la nature des sols et de la topographie de la zone, un impact indirect sur cet habitat ne peut être exclu. Dans ce contexte en pente, les travaux se déroulant à proximité pourraient provoquer des mouvements de terrain et une destruction du milieu en place. Même si le chantier fera tout pour éviter cette zone, en cas d'impact indirect, une restauration écologique pourra ainsi être mise en œuvre selon les préconisations de la mesure R11.

Concernant la bétulaie humide temporairement impactée, la plantation d'essences indigènes adaptées aux conditions d'hydromorphie du secteur et permettant de restaurer un habitat similaire après les travaux a été préconisée afin de garantir une remise en état rapide de cette zone boisée. Toutefois, il est également intéressant de privilégier une recolonisation spontanée de la zone en fin de chantier, afin de reconstituer une végétation adaptée aux conditions du milieu, issue des populations sources du site et des zones d'intérêt à proximité.

Localisation des mesures de réduction par rapport au projet



CONCERNANT LES IMPACTS RESIDUELS ET LES MESURES DE COMPENSATION

Alors que le projet détruit l'habitat d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux forestiers nicheurs, et que seule une mesure de réduction est associée à ce cortège (adaptation du calendrier des travaux), les impacts résiduels sont jugés non significatifs au motif qu'il s'agit d'espèces communes. Le CNPN considère qu'il y a ici une perte nette d'habitat fonctionnel pour des espèces protégées qui ne fait l'objet d'aucune compensation. La même chose vaut pour les chauves-souris, dont l'impact résiduel est jugé non significatif alors qu'une partie de l'habitat forestier est détruit, y compris une dizaine d'arbres à cavité.

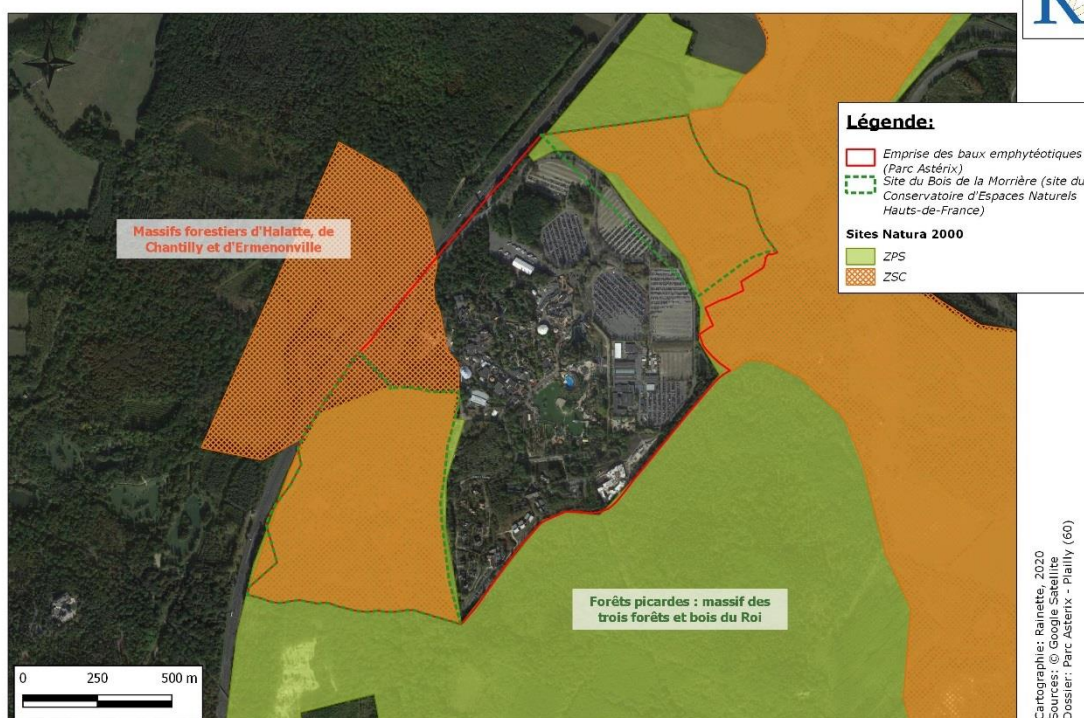
L'absence d'impact résiduel significatif n'est pas suffisamment argumentée pour être recevable. Etant donnée la patrimonialité de certaines espèces concernées par la demande de dérogation, en particulier dans le groupe des chiroptères, cette absence d'impact résiduel significatif est contestée par le CNPN.

Des mesures compensatoires doivent être présentées pour le groupe des chiroptères et des oiseaux. La proximité de l'Autoroute A1 peut par exemple fournir certaines pistes de mesures compensatoires pour les chiroptères, à travers la mise en place de chiroptéroducts, si leur nécessité est validée par une étude de trajectographie.

Compte-tenu des résultats obtenus lors des inventaires complémentaires réalisés en 2019-2020, les impacts résiduels du projet sur la faune et la flore sont jugés non significatifs, mis à part pour les chiroptères, et dans une moindre mesure pour l'avifaune nicheuse des milieux boisés.

Afin de compenser la perte d'habitat pour l'avifaune nicheuse des milieux boisés et les chiroptères, le Parc Astérix a pris contact avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire des sites du Bois de Morrière, inclus dans le périmètre du Parc Astérix. Le Bois de Morrière est situé au sein du PNR Oise-Pays de France, et compris au sein des sites Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » et « Forêts Picardes : massif des trois forêts et bois du Roi ».

Localisation du Bois de la Morrière



Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a réalisé une analyse des possibilités de mise en œuvre de mesures compensatoires dédiées à l'avifaune et aux chiroptères, en collaboration avec le Parc Astérix.

Les éléments présentés ci-dessous sont basés de la note des possibles réalisée par le CEN HdF et Picardie Nature et datée du 14 décembre 2020.

Au plus près du Parc Astérix, le Conservatoire et Picardie Nature ont identifié un seul secteur pouvant facilement accueillir des mesures compensatoires favorables aux chiroptères : Le Bois de Morrière attenant, se trouvant au sud immédiat du parc d'attraction, sur des terrains en maîtrise foncière à long terme par Grévin et Compagnie, entité porteuse du projet. Sur les cartes du Conservatoire ci-après, ce secteur correspond à la zone sèche, et surtout aux secteurs de Chênaies sur sols acides.

L'objectif de cette mesure est la préservation durable du foncier compensatoire, par la signature d'une obligation réelle environnementale d'une durée conséquente, dans le but de favoriser le vieillissement des boisements et leur amélioration écologique.

La reconversion de résineux en bois clairs de feuillus et la mise en place d'îlots de vieillissement pourront contribuer à garantir le maintien des conditions de présence des chauves-souris forestières, mais aussi des insectes saproxyliques et des oiseaux cavernicoles associés.

Quelques liaisons boisées manquent et pourraient également être reconstituées, notamment une au centre de la zone sèche (voir carte de végétation et cartes des vocations à long terme issues de l'actuel plan de gestion et annotées par le Conservatoire : flèche de couleur rouge et zone aux contours rouges).

Dans sa note, le conservatoire confirme son intérêt pour ce type de milieux (vieilles forêts de feuillus) qu'il cherche à contractualiser afin de favoriser la constitution d'un réseau de sites présentant encore une faune chiroptérologique et aviaire caractéristique du Valois et du Pays de France.

De plus, le Conservatoire a réalisé le plan de gestion de cet espace, qui pourra servir de référence (Cheyreyz T, Lebrun J et Pierroux A. 2012 – Le Bois de Morrière – Plan de gestion 2012-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 132 pp + annexes).

Ainsi, **le Parc Astérix s'engage, en partenariat avec le CEN HdF, sur une compensation portant sur 3 ha de boisements au sein de la zone sèche du Bois de Morrière**, soit un ratio compensatoire de 150 %. Le CEN confirme qu'un vieillissement du boisement favorable aux espèces ciblées pourra bien être mis en œuvre sur cette surface.

En accompagnement, une réflexion pourra être menée, suite à une visite du Conservatoire prévue au printemps, sur :

- La connectivité entre les boisements de la zone compensatoire,
- La reconversion de résineux.

La définition précise des mesures s'appuiera sur les données recueillies par le Conservatoire d'espaces naturels depuis plusieurs années, dans le cadre de la gestion du bois de Morrière, et sur les inventaires réalisés par le bureau d'études Rainette dans le cadre de l'étude globale sur le Parc (2019-2020). Les mesures seront notamment favorables à la Noctule commune, espèce arboricole recensée sur le site du projet. En effet, la présence de gîtes au sein des boisements impactés par le projet reste potentielle pour cette espèce au sein des cavités arboricoles. De plus, la compensation sera également favorable à d'autres groupes faunistiques, comme les coléoptères et les mammifères.

Un inventaire phytosanitaire a également été réalisé par le Parc Astérix en 2019 sur l'emprise du projet Toutatis pour connaître en détail les sujets présents dans l'emprise. En complément, un recensement des arbres à cavité a été réalisé au sein du Bois de Morrière, compris dans l'emprise du Parc, par le Conservatoire d'espaces naturels (voir devis signé en annexe et plan des arbres recensés).

Concernant le Bois de Morrière, le Parc Astérix, le Conservatoire et le PNR Oise-Pays de France viennent de signer une convention de 20 ans.

La mise en œuvre des mesures compensatoires au niveau local sera encadrée par l'établissement d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur une durée de 30 ans, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels, qui assurera le suivi des mesures dans le temps.



Figure 1 : carte et photo IGN extraite du plan de gestion du Bois de Morrière 2012-2021 : localisation probable des vieux boisements (Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France)

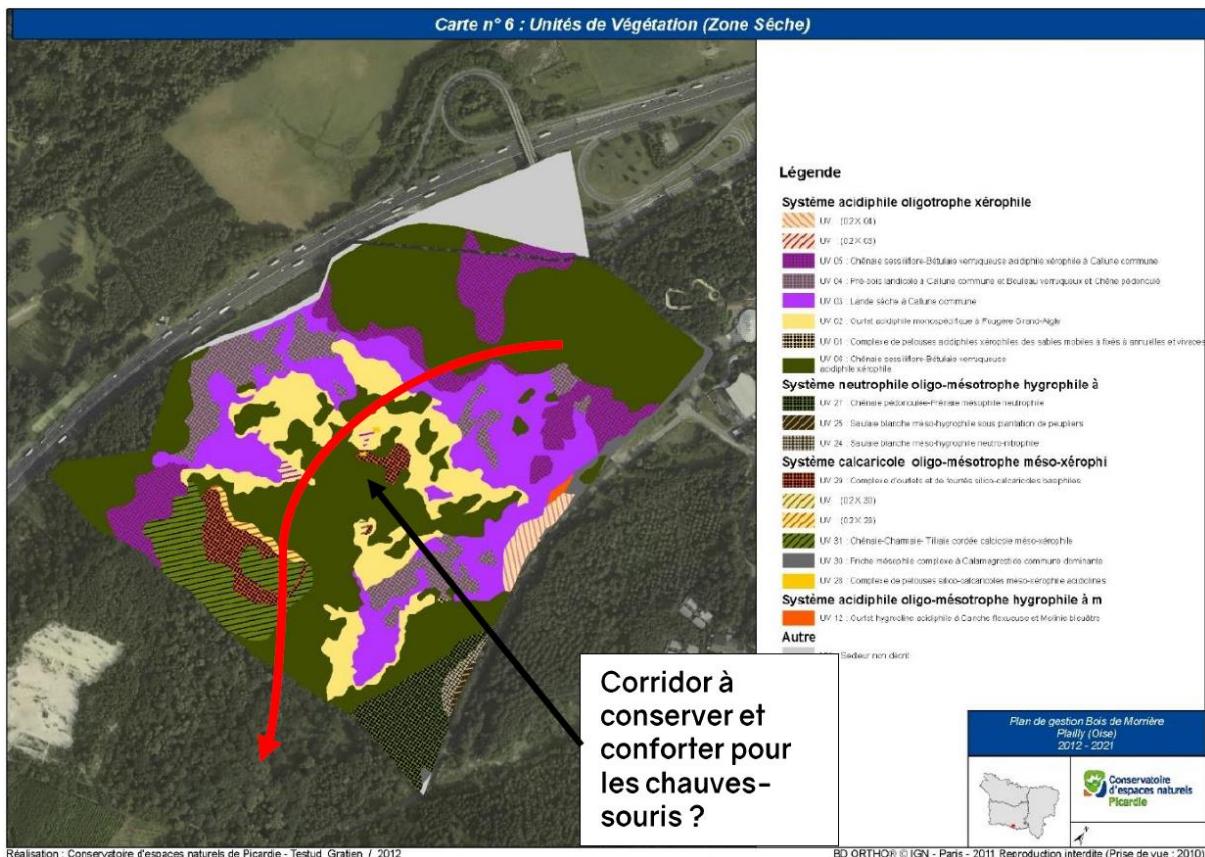


Figure 2 : Carte extraite du plan de gestion du Bois de Morrière 2012-2021 : carte des végétations (Annotée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour les mesures compensatoires)

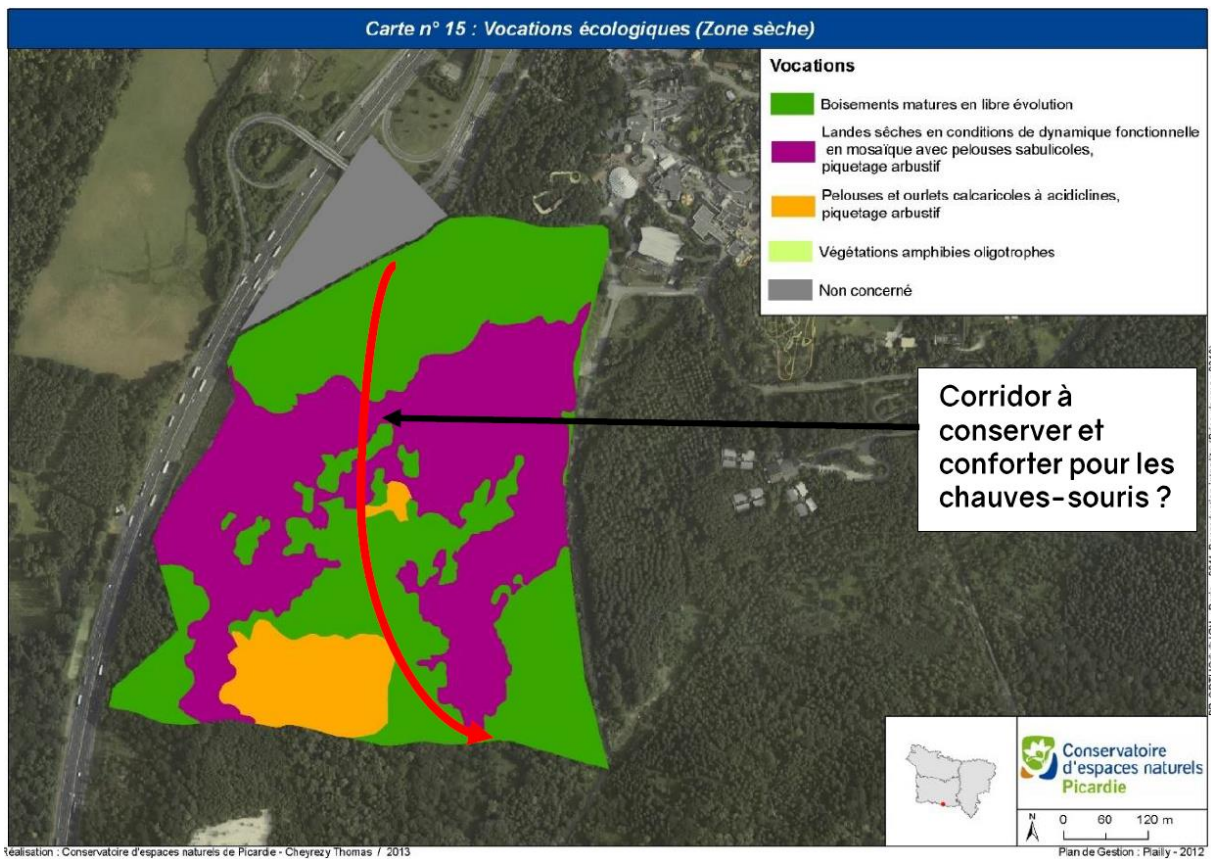
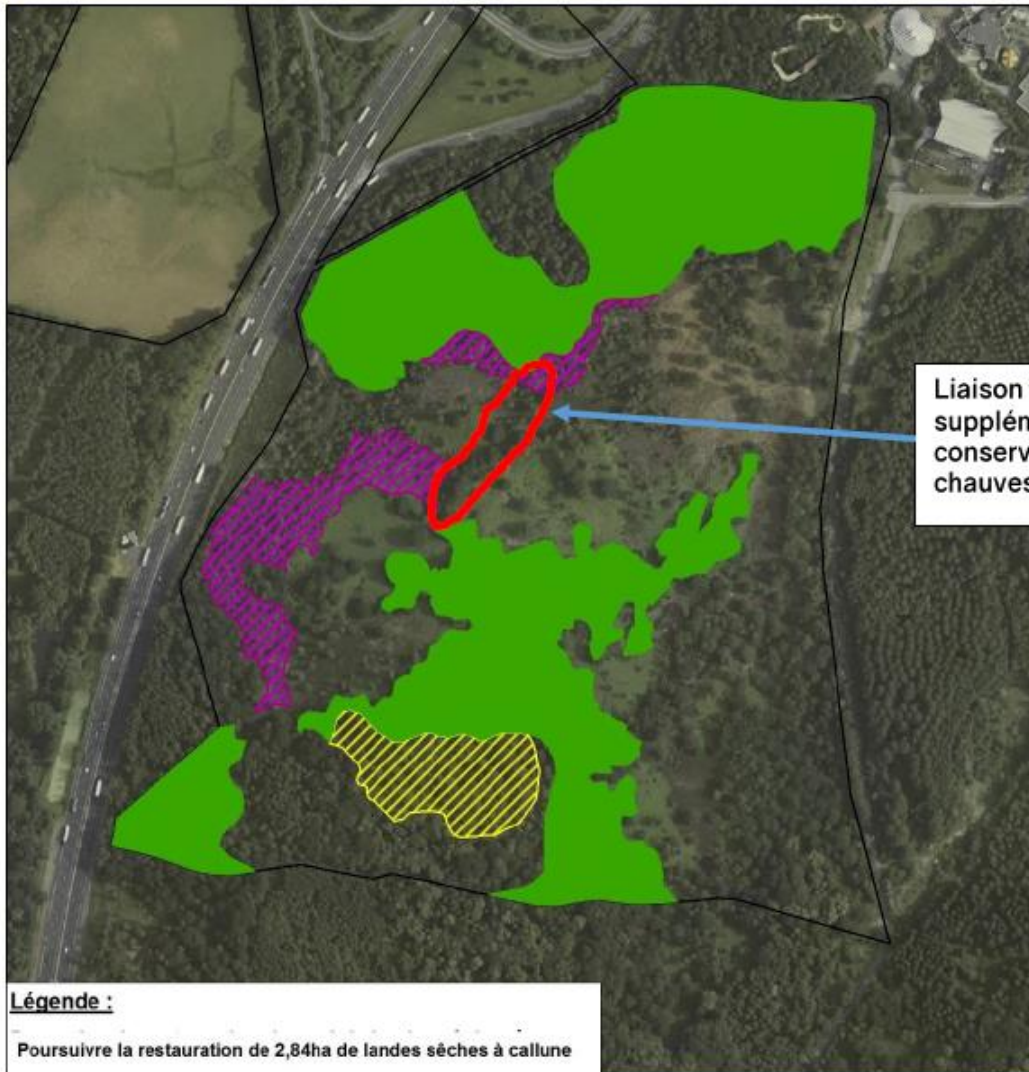


Figure 3 : Carte extraite du plan de gestion du Bois de Morrière 2012-2021 : carte des vocations écologiques (Annotée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France)


Carte n° 17 : Travaux prévus (Zone sèche)




Liaison forestière supplémentaire à conserver pour les chauves-souris ?

Légende :


Poursuivre la restauration de 2,84ha de landes sèches à callune


 Coupe ponctuelle de ligneux (TU10) & rognage/ou essouchage de souches (TU11)

Non-intervention sur les boisements à haute valeur patrimoniale

 Non intervention (TE11)

Poursuivre la restauration de 1,35ha de pelouses calcaricoles et acidiclives

 Coupe ponctuelle de ligneux dans la zone sèche (TU12) & rognage ou essouchage de souches (TU13)

 limites du site

Plan de gestion Bois de Morrière
Plailly (Oise)
2012 - 2021

 Conservatoire d'espaces naturels Picardie

N 0 50 100 Mètres

Rédaction : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie - T. Chywey
BD ORTHO © IGN - Paris - 2011 Reproduction interdite (Prise de vue : 2010)

Figure 4 : Carte extraite du plan de gestion du Bois de Morrière 2012-2021 : Travaux prévisionnels (Annotée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France)

CONCLUSION

En conclusion, le CPNP émet un avis défavorable à cette demande de dérogation, et souhaite en particulier :

- Que les inventaires soient repris dès cet automne (septembre est encore un bon mois pour les inventaires de chiroptères) et jusqu'au printemps/été 2021 de manière plus complète ;
- Que des mesures compensatoires soient proposées pour les groupes pour lesquels les impacts résiduels sont significatifs ;
- Que la séquence ERC s'applique également aux habitats et aux fonctionnalités écologiques, comme le prévoit la loi.

Les inventaires réalisés en 2018-2019 dans le cadre du projet ont été complétés en 2019-2020 lors de l'étude globale sur l'ensemble du périmètre du Parc et ses abords. Les enjeux restent globalement inchangés, mis à part concernant les chiroptères, pour lesquels de nouvelles espèces ont été contactées en 2020 lors des sessions d'écoute active, en chasse ou en transit sur la zone du projet.

Des mesures compensatoires supplémentaires sont également proposées pour compenser la perte d'habitats pour l'avifaune nicheuse et les chiroptères en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, au niveau local (sur le site du Bois de Morrière).



PARC ASTERIX

60128 PLAILLY

Devis n° 124 EDG / IB
Date : 25 novembre 2020

DEVIS	MONTANT (*)
Inventaire des arbres et des boisements favorables aux Oiseaux et chauve-souris cavernicoles Date de réalisation : Décembre 2020 à Avril 2021	
Frais de personnel	5 337,50 €
Frais de déplacements et de missions	459,60 €
TOTAL A PAYER	5 797,10 €

(*) Le Conservatoire n'étant pas assujéti à la T.V.A., ce montant est destiné à financer des dépenses T.T.C.

N° SIREN : 403 202 179
CODE APE : 9104Z

Vincent SANTUNE,
Directeur.

Bon pour accord
Le: 02/12/2020
Signature: 
GREVIN et CIE S.A.
PARC ASTERIX
B.P. 8
60128 PLAILLY
R.C.S.: 334 240 033

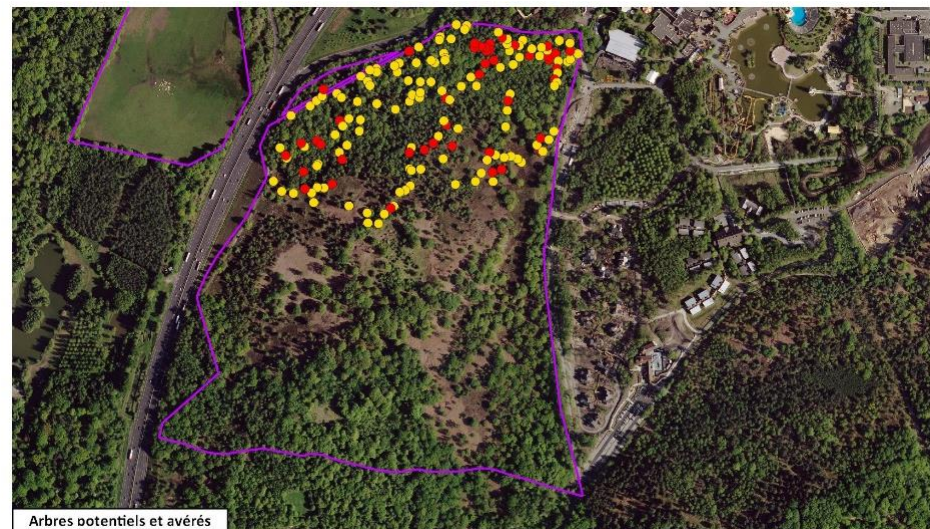
Imprimé sur papier 100% recyclé



1, Place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens Cedex 1
Tel. 03 22 89 63 96 - Fax. 03 22 45 35 55
contact@cen-hautsdefrance.org - www.cen-hautsdefrance.org
Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement,
et au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire



Annexe 2 : Cartes extraites du recensement des arbres à cavité au sein du Bois de Morrière (Conservation d'espaces naturel Hauts-de-France, décembre 2020)



Type d'arbre

- Utilisation avérée par la faune (trous de pics, ...)
- Arbre favorable
- Arbres étudiés